Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les dispositions du Conseil d'Etat pour la rentrée scolaire d'août 2000

Le Conseil d'Etat a débattu ce vendredi des problèmes liés à la rentrée scolaire d'août 2000. Il a reçu à 18 h une délégation des quelque 350 manifestants présents à ce moment-là sur la place du Château. Il leur a communiqué un extrait des dispositions dont il avait décidé le jour même au sujet de la rentrée. Voici ce texte :

" Le DFJ est chargé d'assurer l'enclassement de la rentrée 2000 conformément aux décisions prises par le Conseil d'Etat (budget, postes, standards).

" Une délégation, placée sous l'autorité de la présidente du Conseil d'Etat, formée en outre des chefs du DFJ, du DFIN et du DSE, est renseignée par la cheffe du DFJ sur le déroulement de l'enclassement. Elle est habilitée par le Conseil d'Etat à prendre toutes mesures utiles en cas de difficultés importantes ou de situations particulières constatées sur le terrain.

" La délégation susmentionnée sera chargée de présider à l'élaboration du rapport détaillé demandé par la commission des finances sur l'enclassement 2000-2001 et de présenter ledit rapport en temps utile au Conseil d'Etat pour transmission subséquente à la Commission des finances. "

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2000